Union Internationale des Télécommunications



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative **CA/180**

Le 9 avril 2009

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications

Objet: Résumé des conclusions de la seizième réunion du Groupe consultatif

des radiocommunications

Référence: Circulaire administrative CA/176 du 31 octobre 2008

- Le Groupe consultatif des radiocommunications (GCR) a tenu sa seizième réunion du 4 au 6 février 2009, à Genève, et a examiné l'ordre du jour reproduit dans l'Annexe 1 du résumé des conclusions ci-joint.
- A l'issue de la réunion, un document contenant le projet de résumé des conclusions a été posté sur le site web de l'UIT et les participants ont été invités à communiquer au Président du Groupe consultatif, avant le 6 mars 2009, leurs éventuelles propositions de modification. Le Président a examiné les commentaires qu'il avait reçus et a fait insérer les modifications correspondantes dans ce document, dont la version finale est reproduite dans la pièce jointe de la présente Circulaire administrative.

Valery Timofeev Directeur du Bureau des radiocommunications

Pièce jointe: Résumé des conclusions de la seizième réunion du GCR

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Membres du Secteur des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents du Groupe consultatif des radiocommunications
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Place des Nations Téléphone +41 22 730 51 11 Télex 421 000 uit ch E-mail: itumail@itu.int CH-1211 Genève 20 Téléfax Gr3: +41 22 733 72 56 Télégramme ITU GENEVE http://www.itu.int/ Gr4: +41 22 730 65 00

Suisse

- 2 -CA/180-F

Pièce jointe

SEIZIEME REUNION DU GROUPE CONSULTATIF DES RADIOCOMMUNICATIONS

Genève, 4-6 février 2009

Résumé des conclusions

1 Introduction

Le Groupe consultatif des radiocommunications (GCR) a tenu sa seizième réunion à Genève, du 4 au 6 février 2009, sous la présidence de M. J.B. Yao Kouakou (Côte d'Ivoire) et avec le concours des Vice-Présidents: M. Y. Al-Bulushi (Oman), Mme A.L. Allison (The Boeing Company, Etats-Unis d'Amérique), M. A. Magenta (Italie), Mme H. Seong (République de Corée) et M. V. Strelets (Fédération de Russie). Cent quatre délégués représentant 41 Etats Membres et 12 Membres de Secteur, dont deux organisations internationales, ont assisté à cette réunion¹.

2 Remarques liminaires et adoption de l'ordre du jour

A la suite des remarques liminaires formulées par le Secrétaire général, le Directeur du Bureau des radiocommunications et le Président du GCR, en présence des autres fonctionnaires élus de l'UIT, l'ordre du jour reproduit dans l'**Annexe 1** a été adopté.

Les conclusions auxquelles les participants sont parvenus concernant les points inscrits à l'ordre du jour sont récapitulées ci-après.

3 Ouestions intéressant le Conseil

3.1 Décisions prises par le Conseil à sa session de 2008 et travaux préparatoires en vue de la session de 2009 du Conseil

Le § 2 du Document RAG09-1/1 (Directeur du BR), qui traite principalement des incidences financières des décisions de la CMR-07, de l'ordre du jour, des dates et du lieu de l'AR/CMR-11, du recouvrement des coûts pour le traitement des fiches de notification des réseaux à satellite, de l'accès gratuit en ligne à certains documents de l'UIT, de l'utilisation des langues et du Plan opérationnel de l'UIT-R, a été présenté.

¹ La liste des participants est reproduite dans le Document <u>RAG09-1/12</u>.

3.2 Terminologie

Le Bureau des radiocommunications a présenté l'Addendum 1 au Document RAG09-1/1 (Directeur du Bureau des radiocommunications), qui contient des informations sur les activités de terminologie à l'UIT. Il a relevé que, en 2009, l'Administration chinoise fournirait au BR environ 4 000 termes et définitions UIT-R vérifiés, que, conformément à la décision du Comité de coordination pour le vocabulaire, l'interface de la base de données (dont la maintenance est assurée par le Secteur) serait modifiée en 2009 et que les traductions et les extractions de certains termes par le Secrétariat général (en arabe, chinois, espagnol, français et russe) seraient soumises au CCV pour adoption (voir le Document CCV/13).

Au cours des débats, le Directeur a rappelé que la Résolution 154 (Antalya, 2006) de la Conférence de plénipotentiaires traitait de deux questions bien distinctes, à savoir la centralisation des fonctions d'édition (qui a été mise en oeuvre) et la centralisation des bases de données terminologiques (qui est en cours).

3.2.1 Réunion du CCV

M N. Kisrawi (République arabe syrienne), Président du Comité de coordination pour le vocabulaire (CCV), a présenté verbalement les résultats de la dernière réunion du Comité qui a eu lieu les 2 et 3 février 2009. Il a souligné que le Groupe avait travaillé dans le cadre des décisions pertinentes de l'Assemblée des radiocommunications, notamment les Résolutions UIT-R 34 et UIT-R 36. Il a été pris note du fait que les participants avaient convenu que, pour ce qui est du Secteur des radiocommunications, la base de données comprendrait quatre catégories de termes et définitions: les termes essentiels figurant dans certains textes de l'Union (Constitution, Convention, Règlement des radiocommunications, conférences des radiocommunications, conférences régionales, Recommandations de la série V, etc.), les termes et les définitions figurant dans les Recommandations et dans d'autres publications de l'UIT-R, les termes en cours d'examen au sein d'une commission d'études et les sigles et abréviations généraux.

Le GCR <u>a pris note</u> du rapport du CCV et invité des administrations à communiquer ce rapport à ceux de leurs représentants qui ont l'expérience nécessaire pour contribuer aux activités du CCV.

3.3 Budget 2010-2011

Le Document RAG09-1/5 (Directeur du Bureau des radiocommunications) contenant le montant estimatif des dépenses de l'UIT-R pour l'exercice 2010-2011 et précisant que les différences sont dues essentiellement aux variations du programme (par exemple, RPC/AR/CMR-11, activités post-CMR-07) a été présenté.

En réponse à des questions posées à propos des hypothèses qui avaient été utilisées pour calculer les montants estimatifs, le Directeur a expliqué que les chiffres étaient préliminaires, et qu'ils étaient en cours d'examen au sein du secrétariat, lequel devrait présenter un avant-projet de proposition qui sera examiné en juin par le Groupe chargé de la gestion et du budget (MBG), sur la base d'un budget des dépenses et des recettes équilibré.

De l'avis du Président du Groupe de travail du Conseil sur le Règlement financier, M. B. Gracie (Canada), il serait judicieux que le Conseil mette en place, dans le cadre des travaux préparatoires pour la PP-10, un mécanisme pour l'établissement d'un projet de Plan financier couvrant la période 2012-2015. Les Groupes consultatifs pourraient, le moment venu, apporter leur contribution à ce processus. Le GCR <u>a pris note</u> de cette suggestion et a conclu que ce point devrait être inscrit à l'ordre du jour de la 17ème réunion du GCR en 2010.

En conclusion, le GCR <u>a pris note</u> du document, <u>encouragé</u> le Directeur à faire en sorte que les fonds nécessaires pour absorber les variations du programme soient disponibles et l'<u>a invité</u> à tenir compte des commentaires des participants à la réunion du GCR lorsqu'il élaborera ultérieurement le budget de l'UIT-R.

4 Activités des commissions d'études

Le § 3 du Document RAG09-1/1 (Directeur du Bureau des radiocommunications) traitant de plusieurs questions se rapportant aux activités des commissions d'études a été présenté.

4.1 Méthodes de travail

Le GCR a été informé que, à la suite des décisions de l'AR-07 concernant la restructuration des commissions d'études, un accord était intervenu sur toutes les structures internes ainsi que sur la réaffectation éventuelle, par voie de conséquence, des Questions et des responsabilités pour les Recommandations maintenues. Pendant les discussions, on a fait observer que le statut actuel des commissions d'études était considéré comme suffisamment stable et que toute nouvelle simplification de la structure des commissions d'études créerait des difficultés en raison de la taille limite de ces commissions et de la charge de travail qui en résulte pour elles. Le GCR <u>a invité</u> le Directeur et les Présidents des commissions d'études à donner, dans les rapports qu'ils soumettront à la prochaine Assemblée, suffisamment de détails sur les résultats qu'ils ont obtenus avec la structure actuelle.

Le GCR <u>a pris note</u> de la mise en place du système EDRS (système d'enregistrement des délégués aux conférences et réunions) pour toutes les réunions des commissions d'études et du fait que l'accent continu d'être mis sur les méthodes de travail électroniques dans l'optique des réunions sans papier.

Une brève description a été donnée de l'état d'avancement de trois activités essentielles des commissions d'études, à savoir: les études relatives aux services et systèmes de radiocommunication utilisés dans les situations d'urgence et en cas de catastrophe; les TIC et le changement climatique, en particulier le rôle que jouent les services et les systèmes de radiocommunication dans la surveillance du climat, ainsi que la participation de l'UIT-R et du BR à de nombreuses activités dans ce domaine; et les travaux sur les IMT évoluées, conformément à la Résolution UIT-R 57.

Dans le Document RAG09-1/3 (Italie), il était demandé au GCR de confirmer le rôle que les commissions d'études jouent dans la définition des critères de protection applicables aux services relevant de leurs compétences. (Les discussions sur cette question ont débuté lors de la quatrième réunion des Présidents et Vice-Présidents qui s'est tenue le 3 février 2009 et dont un compte rendu est donné au § 4.3 ci-après.) Après de nombreuses interventions au cours desquelles les participants ont exprimé leurs vues sur les responsabilités qui incombent aux commissions d'études en ce qui concerne les études de partage et les critères de protection, le GCR <u>a indiqué</u> que les études de partage mettant à contribution des groupes de travail de plus d'une commission d'études pourraient couvrir les cas suivants:

• L'élaboration des critères de protection applicables à un service de radiocommunication donné devrait rester du ressort du groupe de travail (ou de la commission d'études) responsable de ce service. Ce groupe de travail (ou cette commission d'études) engagera l'étude en question et assurera la liaison avec les autres groupes de travail concernés afin de faire avancer les travaux. Lorsque les travaux auront été menés à bien et avalisés par les groupes de travail concernés, les résultats, sous forme d'une Recommandation nouvelle ou

révisée et/ou d'un Rapport, selon le cas, seront soumis à la commission d'études dont relève le groupe de travail qui a engagé l'étude, pour que cette commission d'études prenne officiellement des mesures concernant les procédures d'adoption et d'approbation. Une fois que les procédures d'adoption et d'approbation requises auront été appliquées, le produit final fera partie intégrante des documents de la commission d'études.

En ce qui concerne les études de partage, le principal souci, à savoir améliorer en permanence l'efficacité de l'utilisation de la ressource spectre/orbite dans l'intérêt de tous les utilisateurs est souvent dicté par le progrès technologique et les nouvelles applications. En ce sens, le groupe de travail (ou la commission d'études) responsable des nouvelles applications a un rôle important à jouer dans la réalisation des études de partage et il est par ailleurs essentiel qu'il tienne compte des critères de protection applicables aux systèmes existants. Le groupe de travail (ou la commission d'études) responsable des nouvelles applications pourrait lancer les études de partage et assurer la liaison avec les autres groupes de travail concernés afin de faire avancer les travaux. Lorsque les travaux auront été menés à bien et avalisés par les groupes de travail concernés, le produit, sous forme d'une Recommandation nouvelle ou révisée et/ou d'un Rapport, selon le cas, sera officiellement adopté, approuvé et tenu à jour par la commission d'études responsable de la nouvelle application.

Il était préconisé dans le Document RAG09-1/6 (Etats-Unis d'Amérique) d'envisager d'adopter de nouvelles Questions relatives à des Résolutions ou des Recommandations des CMR, à condition qu'elles ne soient pas incompatibles avec les études demandées par les CMR. Après de nombreuses interventions, la marche à suivre suivante a été adoptée:

- Dans les cas où il existe déjà une Résolution ou une Recommandation d'une CMR demandant que soient réalisées des études, il n'est pas nécessaire d'adopter ou d'approuver une nouvelle Question d'étude (voir le numéro 149A de la Convention et la Résolution UIT-R 5-5). Toutefois, pour que les membres aient suffisamment d'informations sur le sujet en question, un complément d'information pourrait être donné dans les comptes rendus ou dans les rapports du Président des commissions d'études concernées, ce qui permettrait aux membres d'étudier le sujet sous tous ses aspects, sans qu'il soit nécessaire d'adopter ou d'approuver une nouvelle Question.
- S'agissant de l'élaboration de projets de texte pour le Rapport de la RPC à la CMR-11, le GCR a pris note de l'avis formulé par le Président de la RPC: au début du processus préparatoire, il a été recommandé aux commissions d'études responsables de déterminer, pour chaque point de l'ordre du jour de la CMR-11, les thèmes d'étude à inscrire ainsi que l'ordre dans lequel ils seront examinés. Il sera particulièrement important d'utiliser cette méthode, susceptible d'être améliorée par la suite, pour les points de l'ordre du jour de nature générale qui pourraient donner lieu à d'éventuelles divergences d'interprétation en ce qui concerne les études demandées. Cette méthode pourrait aider aussi les administrations à préparer chaque point de l'ordre du jour et faciliter la réalisation des études préparatoires au niveau régional ainsi que la coordination interrégionale.

Le Document RAG09-1/8 (Corée, Rép. de) a apporté une réponse à la demande qui avait été formulée à l'AR-07 et mise en évidence à la 15ème réunion du GCR (en 2008): il était en fait demandé au GCR de réfléchir à la possibilité d'élargir la portée de la Résolution UIT-R 15-4 afin d'y faire figurer la nomination des Présidents et Vice-Présidents de la RPC et de la Commission spéciale. Compte tenu des inquiétudes formulées par certains délégués en ce qui concerne les modifications qu'il faudrait apporter en conséquence aux Résolutions UIT-R 2-5 et 38-3, le GCR a pris note du document et a renvoyé tout nouvel examen de la question à la prochaine Assemblée.

Dans le Document RAG09-1/9 (Canada), des précisions étaient demandées sur trois points relatifs aux Recommandations. Après de nombreuses interventions, le GCR a formulé l'avis suivant:

 Inclusion de références au Règlement des radiocommunications dans les Recommandations:

Le GCR <u>a indiqué</u> que la nécessité ou non d'inclure des dispositions spécifiques du Règlement des radiocommunications (RR) dans une Recommandation est une question qui doit être laissée à l'appréciation des commissions d'études et de leurs Présidents, qui s'efforceront de trouver un consensus. Toutefois, lorsqu'il est fait expressément et précisément référence à certaines dispositions du Règlement des radiocommunications, sans aucune interprétation, la référence en question peut, le cas échéant, être incluse dans la Recommandation.

• Etudes entreprises sans faire l'objet de Questions et approbation des Recommandations résultantes:

Selon l'interprétation actuelle du GCR et des commissions d'études, il apparaît que lorsque les études ont été réalisées par les commissions d'études, conformément au § 10.1.3 de la Résolution UIT-R 1-5 et au § 10 de la Résolution UIT-R 5-5, des rapports et/ou des Recommandations doivent être élaborés à partir des ces études puis, avec ou sans Question, être traités en vue de leur adoption ou de leur approbation, selon le cas.

• Envoi des Recommandations pour approbation (conditions relatives à la formulation d'objections):

Le GCR a pris note de la contribution du Canada (Document RAG09-1/9) «invitant les Etats Membres participant à une réunion d'une commission d'études et s'opposant à l'examen d'une Recommandation en vue de son adoption à présenter, par écrit, les motifs techniques à l'appui de cette objection». A cet égard, le GCR, tenant compte de la partie pertinente du § 10.2 de la Résolution UIT-R 1-5, invite les Présidents des commissions d'études à encourager les Etats Membres ayant formulé une objection à préciser les raisons de cette objection au projet de Recommandation, laquelle pourra faire l'objet d'un complément d'étude par le commission d'études ou le groupe de travail, selon le cas.

4.2 Préparation des commissions d'études en vue de la CMR-11

Le GCR a été informé de la réunion de la Commission de direction de la RPC qui s'est tenue le 24 novembre 2008 et au cours de laquelle les participants ont notamment examiné le calendrier des activités préparatoires jusqu'à la seconde session de la RPC (RPC11-2) et l'attribution des différents points de l'ordre du jour aux commissions d'études concernées. La question a été examinée ultérieurement plus en détail au titre du point 4.2 de l'ordre du jour (préparation de la CMR-11), qui fait l'objet du § 5.2 ci-après.

4.3 Rapport de la réunion des Présidents et Vice-Présidents

Le Bureau a brièvement rendu compte verbalement de la quinzième réunion des Présidents et Vice-Présidents des commissions d'études des radiocommunications (CVC-15) qui s'est tenue le 3 février 2009. Les principaux sujets abordés étaient au nombre de cinq: état d'avancement des activités liées à la RPC-11 et préparation de la CMR-11; méthodes de travail (y compris traitement électronique des documents) des commissions d'études; traitement des questions intéressant plus d'une commission d'études; activités de liaison; et rapport verbal sur les travaux de la réunion des Présidents et Vice-Présidents.

Au cours des discussions sur les méthodes de travail, les participants ont souligné qu'il était important que les commissions d'études produisent, en temps utile, des documents de bonne qualité; dans le cas contraire, l'utilité des Recommandations de l'UIT-R, en particulier pour l'industrie, pourrait être remise en question. Les malentendus et/ou les erreurs d'interprétation concernant les méthodes de travail ont été cités comme des raisons possibles des retards observés dans le traitement des Recommandations.

En ce qui concerne le traitement des études de partage mettant à contribution des groupes de travail de plusieurs commissions d'études, les participants se sont mis d'accord sur une proposition de marche à suivre décrite dans une contribution du Président de Commission d'études 4. Le GCR a poursuivi l'examen de ce point au titre du § 4.1 de l'ordre du jour et les résultats de cet examen ont été décrits ci-dessus, en relation avec le Document RAG09-1/3.

Le Directeur s'est félicité des bons résultats de la réunion des Présidents et Vice-Présidents qui ont donné des avis très utiles pour la préparation de l'AR-11 et a remercié les Présidents de commissions d'études qui ont mis en oeuvre avec rapidité et efficacité les décisions de la dernière Assemblée.

Le résumé de la 15ème réunion des Présidents et Vice-Présidents peut être consulté à l'adresse: http://www.itu.int/md/R07-CVC-C-0004/en.

En ce qui concerne les méthodes de travail, le GCR a rappelé qu'il fallait, dans la mesure du possible, éviter de programmer en parallèle des séances plénières de plusieurs groupes de travail. En outre, le Directeur a souligné qu'il était de plus en plus difficile de trouver des salles disponibles à l'UIT et a attiré l'attention sur le fait qu'il faudrait en conséquence planifier de plus en plus à l'avance l'utilisation des salles de réunion.

4.4 Liaison et collaboration avec l'UIT-T et l'UIT-D et avec d'autres organisations

Le GCR a été informé des activités notables suivantes dans le domaine de la liaison et de la collaboration.

Concernant l'UIT-D:

- L'UIT-R et le BR ont activement participé aux cinq Forums régionaux du BDT sur le développement qui se sont tenus en 2008 et qui ont permis à l'UIT-R de présenter ses activités de normalisation dans le cadre de la Résolution 123 (Antalya, 2006) de la Conférence de plénipotentiaires.
- Participation et élaboration de contributions en rapport avec les activités des commissions d'études de l'UIT-D dans des domaines comme la prévision et la détection des catastrophes, la gestion et le contrôle du spectre, les IMT et le passage de la radiodiffusion analogique à la radiodiffusion numérique.
- Participation du BR à plusieurs séminaires et ateliers régionaux.

Concernant l'UIT-T:

 Après l'AMNT-08, le renforcement de la liaison est évident dans plusieurs domaines, par exemple pour les études sur le changement climatique et la gestion des catastrophes, les effets de l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques et l'éventuel futur programme des marques UIT.

Concernant d'autres organisations:

- La poursuite de l'application très utile de la Résolution UIT-R 9-3.
- La participation de l'UIT-R et du BR aux activités et aux réunions du Global Standards Collaboration (GSC).

En outre, il a été brièvement rendu compte des activités dans divers domaines: communications d'urgence (prévision et détection des catastrophes notamment) et atténuation des effets du changement climatique, deux sujets de préoccupation mondiale au sein de l'UIT. Il a été en particulier fait mention de la participation et de la contribution de l'UIT-R et du BR à de nombreuses manifestations qui ont été organisées sur ces deux sujets tout au long de l'année dernière ainsi qu'aux travaux entrepris en application des Résolutions pertinentes de l'AR-07 et de la CMR-07.

Une note de liaison (Document RAG09-1/11) émanant de la Commission d'études 15 de l'UIT-T et concernant les Résolutions 2 et 56 (AMNT-08) a été présentée pour information. M. V. Minkin, Président du GCDT, a fait observer que les activités proposées concernant les IMT et les réseaux NGN étaient très utiles pour les pays en développement et devraient impliquer l'UIT-D.

M. M. Johnson, Directeur du TSB, a souligné qu'il était nécessaire d'améliorer encore la collaboration intersectorielle et a invité les membres à soumettre des suggestions qui seront examinées à la prochaine réunion du GCNT.

Le représentant de Rohde & Schwarz a fait observer que sa société avait participé activement aux activités de la Commission d'études 1 de l'UIT-R sur la gestion du spectre et avait collaboré, avec le BDT, à l'élaboration du système SMS4DC; à cet égard, il a encouragé le Directeur à poursuivre ses mesures en faveur du développement de ce système dans le cadre de la Résolution UIT-R 11-4.

4.5 Traitement électronique des documents (EDH)

Le rapport du Coordonnateur du Groupe de travail par correspondance chargé du traitement électronique des documents (EDH) (Document RAG09-1/4) a été présenté par M. B. Gracie (Canada).

A propos des réunions sans papier, le GCR <u>a conclu</u> qu'il était nécessaire de mettre à la disposition des délégués, sur demande, un nombre limité d'exemplaires papier des documents et de faciliter la tâche des interprètes, si nécessaire.

Après les bons résultats dont il a été fait état en ce qui concerne l'utilisation du système d'enregistrement des délégués en ligne (EDRS) pour toutes les réunions de l'UIT-R, le GCR a conclu qu'il était nécessaire d'harmoniser les différents systèmes utilisés dans les Secteurs et au Secrétariat général. Le Directeur a indiqué que cette question devrait être examinée en interne afin d'éviter les problèmes que rencontrent les administrations qui doivent appliquer des procédures différentes pour enregistrer leurs délégués aux réunions des différents Secteurs de l'UIT.

5 Questions se rapportant aux CMR

5.1 Activités post-CMR-07

Le § 4.1 du Document RAG09-1/1 (Rapport du Directeur) traitant des activités relatives à l'Appendice 30B, des fiches de notification, des communications d'urgence et de la Résolution 80 (Rév.CMR-07) a été présenté. A propos de la mise en oeuvre de la Résolution 647 (CMR-07), le Directeur a demandé instamment aux administrations de soumettre les renseignements nécessaires pour que la base de données sur les communications d'urgence puisse être terminée à temps. A ce propos, l'attention des participants a été attirée sur l'importance de la mise en oeuvre des autres Résolutions pertinentes (Résolution 644 (Rév.CMR-07) et Résolution 646 (CMR-03)) ainsi que des Résolutions UIT-R 53 et 55.

En réponse à une question concernant les mesures prises concernant l'application des décisions de la CMR-07 relatives aux renvois 5.415 et 5.416 du RR, le Bureau a indiqué qu'il avait recueilli des informations auprès des 12 administrations concernées et qu'aucune d'entre elles n'avait donné son accord pour constituer un système régional pour l'un des 41 réseaux à satellite concernés comportant 80 faisceaux; le GCR a également été informé que le BR espère être en mesure de terminer sa tâche en juin 2009 en publiant les modifications de 55 demandes de coordination après avoir finalisé les modifications des zones de service et établi à nouveau les besoins de coordination, conformément à la décision de la CMR-07.

5.2 Préparation de la CMR-11

Le § 4.2 du Document RAG09-1/1 (Rapport du Directeur), portant sur les décisions prises par le Conseil à sa session de 2008 ainsi que sur les activités préparatoires à l'UIT-R et au niveau régional, a été présenté.

Le Chef du Département des conférences et publications (C&P) de l'UIT a donné des informations sur l'état d'avancement des consultations prévues dans la Résolution 1291 du Conseil relative au choix définitif du lieu et des dates de la CMR-11. Concernant le lieu, il a expliqué que l'UIT n'ayant, à ce jour, reçu aucune invitation officielle d'un Etat Membre proposant d'accueillir la conférence, Genève devait donc être considérée comme le lieu retenu pour cette Conférence. Pour ce qui est des dates, le Conseil, à sa session de 2008, a pris note des dates qui avaient été proposées à l'origine, à savoir du 24 octobre au 18 novembre 2011. L'attention du Conseil a été attirée sur les dispositions de la Résolution 111 (Rév. Antalya, 2006) de la Conférence de plénipotentiaires demandant qu'il soit tenu compte des périodes de célébration des fêtes religieuses lors de l'établissement des calendriers des conférences et assemblées des organisations internationales. Par conséquent, pour que la CMR-11 se tienne pendant une période qui ne couvre pas la fête de l'Eid al-Adha qui, en 2011, aura lieu le 6 novembre, deux options ont été envisagées: AR du 26 au 30 septembre et CMR du 3 au 28 octobre, ou AR/CMR du 3 octobre au 4 novembre 2011. Ces propositions de modification des dates de l'AR/CMR-11, si elles devaient se tenir à Genève, nécessiteraient que d'autres organisations ayant déjà réservé des salles au CICG (par exemple l'OMPI, l'UPU) acceptent de changer leurs dates. Les contacts pris à ce jour par le Département des conférences et publications avec ces organisations n'ont pas été fructueux.

Le GCR <u>a remercié</u> l'IARU qui a mis à la disposition des délégués, comme il l'avait fait pour les précédentes conférences, la brochure contenant l'ordre du jour de la CMR-11 ainsi que les Résolutions pertinentes.

6 Plan opérationnel

Le GCR a examiné le projet de <u>Plan opérationnel de l'UIT-R</u> pour la période de 2010-2013 et a invité le Directeur à recueillir (jusqu'à mi-juin 2009) les observations que pourraient formuler les membres du GCR avant que la version finale du Plan ne soit soumise à la session de 2009 du Conseil. Le GCR a également examiné le <u>Rapport d'activité 2008</u> et a félicité le Bureau des bons résultats qu'il avait obtenus l'an dernier.

Le Directeur a remercié tout particulièrement les services du Secrétariat général, en particulier le Département des Conférences et des publications et le Département des services informatiques qui ont apporté un soutien efficace au BR pour la mise en oeuvre du programme des activités de l'UIT-R pour 2008.

Rapport du Président du Groupe de travail par correspondance sur la planification opérationnelle

Le GCR <u>a pris note</u> du rapport (Document RAG09-1/2) présenté par M. A. Ismail (Malaisie), Président du Groupe de travail par correspondance sur la planification opérationnelle (CG-OPLAN). Pendant les discussions, des explications ont été données concernant la mise en oeuvre, à l'UIT, des normes IPSAS (normes comptables pour le secteur public international) et de la planification ERP (planification des ressources pour l'entreprise), laquelle nécessite une nouvelle plate-forme SAP qui révisera ou remplacera les projets prévus au titre de la Résolution 1243 du Conseil.

Pour pouvoir appliquer plus facilement les numéros 160CA et 181A de la Convention, le GCR <u>a conclu</u> que le Groupe de travail par correspondance sur la planification opérationnelle devait poursuivre ses activités. Il a par ailleurs souligné la nécessité de renforcer la collaboration avec les groupes consultatifs des autres Secteurs et a invité les membres à participer plus activement aux activités du Groupe.

6.2 Rapport sur l'établissement du cadre pour la mesure des performances/l'établissement de rapports

Le GCR <u>a pris note</u> du rapport (Document RAG09-1/10) présenté par M. B. Gracie (Canada), Président du Groupe de travail du Conseil sur le Règlement financier (CWG-FINREGS), lequel a expliqué qu'il y avait un lien direct entre l'élaboration du nouveau cadre UIT pour la mesure des performances/l'établissement de rapports (PMR) et l'élaboration future des Plans opérationnels des Secteurs. Le cadre PMR fait en effet partie intégrante des efforts que déploie l'UIT pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des buts et orientations stratégiques énoncés dans la Résolution 71 (Rév. Antalya, 2006) de la Conférence de plénipotentiaires (Plan stratégique de l'Union pour la période 2008-2011), tout en laissant une certaine marge de manoeuvre aux Secteurs pour ce qui est de leurs processus internes.

Pour avoir une idée générale des performances de l'Union, il faut mettre en place une méthode normalisée pour la mesure des performances/l'établissement de rapports reposant sur les objectifs et orientations stratégiques de haut niveau énoncés dans le Plan stratégique. Une telle méthode devrait permettre d'harmoniser la présentation des Plans opérationnels des trois Secteurs et du Secrétariat général. Ces plans opérationnels sont axés sur des produits et des objectifs sectoriels et intersectoriels, comme indiqué dans la Résolution 71 (Rév. Antalya, 2006).

Le système de comptabilisation du temps (TTS) est utilisé dans le cadre de la budgétisation axée sur les résultats (BAR) pour imputer des coûts aux différents produits, aux fins de la budgétisation. Comme les indicateurs fondamentaux de performance opérationnels définis dans le cadre PMR se rapportent aux produits, il est possible d'établir et de renforcer le lien entre le TTS, la BAR et la PMR.

M. Gracie a expliqué que, en sa qualité de Président du Groupe de travail du Conseil sur le Règlement financier, il était en mesure d'aider les Groupes consultatifs des Secteurs en assurant la liaison entre le groupe PMR interne à l'UIT, le Groupe FINREGS lui-même et le Groupe chargé de la gestion et du budget (MBG). Il a par ailleurs indiqué que le Groupe PMR définit actuellement des indicateurs qualitatifs ou des produits ou activités spécifiques; à cet égard, comme l'a souligné la délégation de la République islamique d'Iran, il risque d'être très difficile d'évaluer les résultats de certaines manifestations, par exemple les CMR, sur la base d'indicateurs qualitatifs.

Le GCR <u>a fait observer</u> qu'il fallait encore travailler sur ces questions et a demandé à M. M. A. Ismail, Président du Groupe de travail par correspondance sur la planification opérationnelle, de suivre l'évolution de ces activités.

7 Séminaires et ateliers

Le § 5 du Document RAG09-1/1 (Directeur du Bureau des radiocommunications) a été présenté. L'accent a été mis sur les manifestations qui ont eu lieu en 2008 (séminaires des radiocommunications, ateliers du BR et forums intersectoriels). Il a par ailleurs été indiqué dans le rapport que des bourses avaient été attribuées par le Bureau des radiocommunications. Le GCR a encouragé le Directeur à poursuivre dans cette voie afin d'encourager concrètement la participation des pays en développement. Le GCR a pris note des efforts du Directeur et du personnel du BR pour l'organisation du Séminaire mondial des radiocommunications 2008 (WRS-08) qui a été couronné de succès. Le représentant de Rohde & Schwarz s'est dit satisfait de l'approche actuellement adoptée en ce qui concerne les séminaires régionaux et mondiaux des radiocommunications et a précisé que sa société continuerait d'apporter son soutien à ces manifestations. Répondant à des questions et des observations formulées concernant le contenu, le format et la périodicité des futurs séminaires des radiocommunications, le Directeur a indiqué que l'on rechercherait le meilleur équilibre possible entre le temps réservé pour les exposés et les ateliers et que l'on accorderait davantage d'attention aux activités intersectorielles. Il a ajouté que les séminaires mondiaux des radiocommunications continueraient de se tenir une fois tous les deux ans à Genève et, dans le même temps, a demandé l'assistance des membres pour accueillir les manifestations régionales.

Le Document RAG09-7 (Etats-Unis d'Amérique) relatif au degré de participation du personnel du BR aux ateliers que le Bureau organise a été présenté. Il traite des cas où des fonctionnaires du Bureau ont fait des exposés sur des questions considérées comme allant au-delà des compétences du BR, par exemple l'application du Règlement des radiocommunications et des accords régionaux. Tout en reprenant à son compte l'orientation générale des propositions, le Directeur a fait remarquer que le seul objectif des interventions des fonctionnaires du Bureau, comme cela a été dit dans la contribution, était de communiquer aux participants les informations dont le Bureau disposait. Après un long débat, le GCR <u>a pris note</u> des précisions apportées par le Directeur qui a par ailleurs indiqué que le degré de participation des fonctionnaires du BR aux réunions est couvert par le Règlement du personnel et qu'il lui appartient d'autoriser toute participation ou toute publication des fonctionnaires du Bureau.

8 Informations concernant les résultats de l'AMNT

M. M. Johnson, Directeur du TSB, a fait un exposé (Document RAG09-1/INFO/1) sur les principaux résultats de l'AMNT-08 et a mis l'accent sur la coopération entre l'UIT-T et l'UIT-R, les mesures qui ont été prises pour réduire l'écart en matière de normalisation et la révision de la structure des commissions d'études de l'UIT-T. Il a souligné les Résolutions de l'AMNT relatives aux domaines de collaboration intersectorielle. La Résolution 72 de l'UIT-T (Problèmes de mesure liés à l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques) présentait un intérêt particulier. Le GCR a indiqué qu'il était nécessaire de renforcer la coopération en ce qui concerne les études des champs magnétiques et d'éviter les chevauchements d'activités. Il a pris note des initiatives visant à associer les milieux universitaires aux activités de l'UIT-T et a encouragé le Directeur du Bureau des radiocommunications à poursuivre les efforts dans ce sens. Il a également pris note du fait que, avec le progrès technologique, l'UIT-R s'intéresse davantage aux questions faisant intervenir la couche application et non la couche physique, d'où la nécessité de renforcer la collaboration avec l'UIT-T.

9 Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion du GCR a été programmée provisoirement à Genève du 17 au 19 février 2010. Les dates définitives seront fixées en fonction des réunions des groupes consultatifs des deux autres Secteurs.

10 Divers

Le Directeur a présenté les statistiques concernant les Membres de Secteur et les Associés de l'UIT-R pour la période 2001-2008 (Document RAG08-1/1(Add.2)).

Annexe: 1

ANNEXE 1

ORDRE DU JOUR

DE LA SEIZIEME RÉUNION DU GROUPE CONSULTATIF DES RADIOCOMMUNICATIONS

Genève, 4-6 février 2009 (Salle B, Tour de l'UIT)

			Document RAG09-1/	
1	Rem	arques liminaires		
2	Adoption de l'ordre du jour			
3	Questions concernant le Conseil			
	3.1	Décisions prises par le Conseil, à sa session de 2008, concernant le GCR	1 (§ 2)	
	3.2	Terminologie	1(Add.1)	
	3.3	Informations relatives à l'élaboration du budget de l'UIT-R pour l'exercice 2010-2011	5	
4	Activités des Commissions d'études:			
	4.1	Méthodes de travail et activités des Commissions d'études de l'UIT-R	1 (§ 3.1, § 3.3), 3, 6, 8, 9	
	4.2	Travaux préparatoires des Commissions d'études pour la CMR-11	1 (§ 3.2)	
	4.3	Rapport de la réunion des Présidents et Vice-Présidents		
	4.4 orga	Liaison et collaboration avec l'UIT-T et l'UIT-D et avec d'autres nisations	1 (§ 3.4), 11	
	4.5	Rapport du Président du Groupe de travail par correspondance sur le traitement électronique des documents (EDH)	4	
5	Questions concernant la CMR			
	5.1	Activités postconférence CMR-07	1 (§ 4.1)	
	5.1.1	Mise en œuvre de la Résolution 647 (communications d'urgence)	1 (§ 4.1.2)	
	5.1.2	Résolution 80 (Rév.CMR-07)	1 (§ 4.1.3)	
	5.2	Travaux préparatoires pour la CMR-11	1 (§ 4.2)	
6	Plan opérationnel			
	6.1	Rapport d'activité pour 2008	1 (§ 6)	
	6.2	Projet de Plan opérationnel pour la période 2010-2013	1 (§ 6)	
	6.3	Rapport du Président du Groupe de travail par correspondance sur la planification opérationnelle	2	
	6.4	Rapport sur la mise en oeuvre du cadre pour la mesure des performances/l'établissement de rapports	10	

- 14 -CA/180-F

		Document RAG09-1/
7	Séminaires et ateliers	1 (§ 5), 7
8	Informations concernant les résultats de l'AMNT	
9	Date de la prochaine réunion	
10	Divers	
	- Statistiques sur la participation des Membres de Secteur	1(Add.2)

J.B. YAO KOUAKOU Président du Groupe consultatif des radiocommunications